



Arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)**, organisées à Bora-Bora (ISLV) du 23 au 25 avril 2018 inclus.

LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 31/PR du 16 janvier 2017 modifié, relatif aux attributions du Ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;

Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 519/MET du 24 janvier 2017 portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;

Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;

Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;

Vu la demande d'ouverture d'une session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire présentée par Moana Formation en date du 23 mars 2018 ;

Vu les dossiers d'inscription complets réceptionnés à la direction polynésienne des affaires maritimes pour cette session d'examen.

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MET	1
MTF	1
DPAM	1
Moana Formation	
s/c DPAM	1
Int. s/c DPAM	26
JOPF	1

Lexpol :

DMRA	1
------	---

D É C I D E :

Article 1er. - Par décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, une session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)**, a été ouverte du 23 au 26 avril 2018 inclus, à Bora-Bora (ISLV).

Article 2. - Sont autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation des modules ouverts lors de cette session d'examen les candidats(es) dont les noms suivent :

NOM	Prénom(s)	Date de naissance	Inscrits aux épreuves des modules suivants	
			M2	M3
AIHO	Heimanuiti, Michaël	18/09/1994	X	X
ANANIA	Herearii, Vari	17/03/1994		X
BESINEAU	Rainui, Michel	18/03/1973		X
CHANCELADE	Tehau	02/11/1999	X	X
CLARK	Roland	01/05/1987	X	X
CROCOMBE	Teihoariimatepa, Georges	16/10/1981		X
HAOATAI	Jack, Tehati	11/02/1988		X
JORDAN	Marco, Heimoana	01/10/1969		X
MAHATIA	Rayan, Marama	26/01/1996	X	
MARE	Benioni, Roo	25/05/1999	X	X
MAUAHITI	Patrick, Tiamatahi	09/07/1992		X
MONTARON	Mihimana, Lévi	30/03/1987		X
MULATIER	Hiro, Eric	18/10/1988	X	
PAHUIRI	Romain, Tehei	16/07/1979		X
PATU	Taaroa, Manuarii	10/05/1999	X	X
PUNAA	Iona, Jonas	10/10/1999	X	X
TAUMAU	Médéric, Rauhiti	09/01/1994		X
TEAMO	Joë, Noho	08/10/1964		X
TEIHOTAATA	Hina, Taratua	10/06/1979	X	
TEIHOTU	Tauniua, Christophe	25/02/1987		X
TETUAHITI	Toaririnui, Toromona	31/05/1995	X	X
TEUIRA	Viriarii, Omer	01/04/1996	X	X
TEUPOOHUITUA	Nelson, Apuhi	18/03/1993	X	X
TIATIA	Giovanni	01/03/1984	X	
VAHINEMOEA	Tama, Wilfrid	05/11/1977		X
VANE	Brinkfield, Yan	25/10/1985		X

Total candidats(es) inscrits(es) au **module 2** = 13

Total candidats(es) inscrits(es) au **module 3** = 22

Article 3. - Les épreuves se dérouleront aux dates, horaires et lieux indiqués dans le tableau ci-après :

Module 2 « Conduite du navire »					
Epreuves	Nature	Durée	Date de l'épreuve	Horaires	Lieu de passation
2.4 – Manœuvre	Pratique	1h00	Lundi 23 avril 2018	7h30 à 16h00	Plan d'eau de Vaitape Bora-Bora (Quai)
2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux	Ecrite	1h00	Mardi 24 avril 2018	9h00 à 10h00	Ecole maternelle de Vaitape à Bora-Bora (Quai)
2.2 – Milieu maritime	Ecrite	1h00		10h00 à 11h00	
2.3 – Conduite des moteurs	Ecrite	1h00		11h00 à 12h00	

Module 3 « Contrôle de l'exploitation du navire »

Epreuves	Nature	Durée	Date de l'épreuve	Horaires	Lieu de passation
3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution	Ecrite	1h00	Mardi 24 avril 2018	12h30 à 13h30	Ecole maternelle de Vaitape à Bora-Bora (Quai)
3.2 – Environnement réglementaire	Ecrite	1h00		13h30 à 14h30	

Article 4. - Au terme des épreuves, une décision proclamant par module les résultats de la session d'examen sera affichée dans les locaux de la direction polynésienne des affaires maritimes et publiée sur son site Internet : www.maritime.gov.pf, après délibération des jurys d'examen réunis par la commission d'examen du certificat de pilote lagonaire.

Article 5. - La directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution de la présente décision et sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

13 AVR. 2018

Pour le ministre
de l'équipement et des transports intérieurs
et par délégation

Catherine ROCHETEAU



Pour Ampliation



13 AVR. 2018